n°6

# La Gazette des Bordes

Bulletin municipal des Bordes-sur-Arize

**Février - 2021**

*“Le Bavardage est l’écume de l’eau, l’action est une goutte d’or”.* **Proverbe Tibétain**

Mairie des Bordes-sur-Arize • Horaires d’ouverture :
Lundi à vendredi 9 h - 12 h et 14 h - 18 h • samedi 9 h - 12 h

05 61 69 92 03
mairie@les-bordes-sur-arize.com

# Sommaire


Edito du Maire ..... 3 & 4
Budget ..... 5 à 8
Ecole ..... 9 à 10
Parents d'Elèves ..... 11
Smectom ..... 12 à 14
DECI ..... 15 & 16
Social ..... 17
Centrale Photovotaïque ..... 18
Foire d'Automne ..... 19 à 21
Ecologie ..... 22 à 25
Jardins de l'Arize ..... 26 & 27
Travaux de rénovation ..... 28
Urbanisme ..... 29
Espace public ..... 30
Catastrophe Naturelle sécheresse .... 31
Aménagement ..... 32 & 33
Vie associative ..... 34 & 35
Etat civil ..... 36
Délibération CM ..... 37 à 39
Histoire : nos vignes ..... 40 à 43



## La Gazette des Bordes sur Arize

Directeur de la publication : Frédéric CAMPS
Siège de la publication : Mairie des Bordes sur Arize - 05 61 69 92 03
Comité de rédaction :
Frédéric CAMPS (maire), Dominique DUFOSSÉ (1er adjoint)
Alain CABÉ (4ème adjoint), Gilles de SAINT BLANQUAT, Gilberte VALERO,
Steeve DENOY, François CHAUVET, Patrick LAFFONT (3ème Adjoint),
Sèverine COMMENGE, Jérome PEREIRA (photos), Aurélie MIR (illustrations),
Serge KOSMINSKY (rédacteur en chef)
Textes, analyses, commentaires et photographies : les membres du conseil municipal
Documentation : le secrétariat de mairie
Maquette et impression : IPS Imprimerie (05 61 05 28 00) Saint Jean de Verges


## Les agents municipaux

Viviane BONASTRE, Thierry DEDIEU, André DONDERO, Dominique ESCODA, Loréna GOMEZ DEL POZO, Jérôme HUGUET, Maïlys MASSAT, Lionel MIGLIORINI, Isabelle PONS, Nathalie DE ROBERT, Sabine SAURON.

**Photos de couverture : une vue du Village depuis la berge de l'Arize.**

# Des élus déterminés et disponibles

**Pendant les 6 ans,** à venir, votre équipe municipale dont la prise de fonction a eu lieu officiellement le 24 mai dernier après une longue période d'incertitude due au confinement, est composée de 15 membres. 5 femmes, 10 hommes. Tous sont animés par la volonté de vous aider collectivement.

Nous avons bien entendu à cœur de travailler tous ensemble dans un esprit constructif et de respect démocratique.

L'épidémie de « covid.19 » et les conséquences sanitaires qui en ont découlé nous ont fait vivre une période inédite.

Je tiens à rendre hommage à l'ensemble du personnel municipal, à tous les services municipaux et à tous les citoyens qui se sont mobilisés durant le confinement puis le dé-confinement en tenant compte des adaptations nécessaires aux différents protocoles sanitaires.

Profitons en pour rappeler ici que notre Agence Postale communale, et j'en suis fier, a été la seule à rester en fonction même si cela n'a été qu'une ouverture partielle à raison de 2 jours par semaine.

Nous avons aussi dû gérer les urgences quotidiennes, la réouverture de l'école, de la mairie au public ainsi qu'assurer le suivi de nombreux dossiers.

Plus largement, le confinement a été une épreuve pour tous même si l'environnement de notre village nous a permis de pouvoir nous sentir parfois privilégiés durant cette période si délicate.

Saluons tous les commerçants et tous les acteurs qui ont pu œuvrer et parfois innover pour faciliter la vie de nos concitoyens. Ils ont largement contribué au lien social, au service de proximité et donc surtout, à la sensation collective de ne pas être seuls dans l'épreuve.

Ceci nous a amené à reconsidérer certains fondamentaux parfois oubliés ou ignorés, la solidarité, le service de proximité, le mieux se déplacer entre autres.

Cet épisode nous a, en ce sens, donné l'occasion de réfléchir à nos modes de vie ainsi qu' à nos choix au quotidien.

Au-delà de ces événements sur lesquels nous n'avons aucun contrôle, j'ai demandé aux différentes commissions présidées par mes ad-

joints, de travailler et de mettre en œuvre des points précis de notre programme comme l'urbanisme, la circulation, la défense incendie, la politique sociale, économique et sanitaire de manière à améliorer significativement la vie de chacun sur la commune.
Un accueil auprès des élus de préférence sur rendez-vous du lundi au samedi ainsi que la modernisation de la prise en compte de vos demandes avec un meilleur système de suivi seront mis en place.
Des élus référents dédiés à chaque partie de la commune (village, hameaux, fermes) seront aussi nommés pour une plus grande proximité avec les administrés.
Nous pouvons vous assurer que nous serons , chacun d'entre nous, déterminés et disponibles.

F.C.

# Finances

**Aucun emprunt** n'a encore été contracté à ce jour ce qui nous permet de rester dans la ligne tracée par la précédente municipalité. Espérons que cela puisse durer même si les circonstances actuelles ne nous portent pas trop à l'optimisme.

Bien que les dotations de l'état ne soient pas revues à la hausse, les taux des impôts locaux et fonciers de la commune restent stables et par conséquent identiques à ceux des trois années précédentes. Notre gestion se veut stricte, saine et rigoureuse. Les livres de compte, validés par le Trésorier Public en atteste, en sont la preuve concrète. Mais les journées sans mauvaise surprise sont rares à la mairie de les Bordes sur Arize.
Des factures antérieures à mars 2014 nous parviennent toujours à notre grand désarroi. Nous sommes tenus, au regard de nos engagements pris vis à vis de nos concitoyens, de faire le nécessaire pour les régler (Tenesol, les écrevisses à pattes blanches, une mise en demeure du sous préfet pour une facture impayée en date du 14 avril 2012, etc.)
Pour information la crise de la Covid 19 a lourdement grévé les finances communales pour un montant estimé à environ 60 000 € (achats de masques, de gel hydroalcoolique, plexiglas, paiements des salaires des employés qui ont été mis en autorisation spéciale d'absence, aménagement de l'école et de la mairie).

Une partie du patrimoine communal bâti acquise bien avant la mandature de 2014 nous pose aussi de gros soucis dû principalement à un manque d'entretien. Pour rappel et/ou information ont été acquises :

- Rue Fernand Icres : une grange le 04/11/1988, la maison des poètes le 31/03/1990, la maison Cremazy le 14/09/1992
- Hameau de Lagrémounal : une maison le 29/04/2009
- Hameau de Rébaillou : une étable le 06/08/2009 et une maison le 21/04/10

Beaucoup d'argent dépensé dans ces opérations pour un bénéfice et une rentabilité plus que douteux avec pourtant des décisions annoncées comme mûrement réfléchies.

Pour conclure et par souci de transparence nous communiquons, à tous les sceptiques de circonstance mettant en doute régulièrement la réalité de notre travail, la véracité de nos chiffres et de nos propos ainsi que notre gestion saine et raisonnée des comptes publics communaux, les graphiques suivants. Pour votre information ceux-ci sont issus du rapport de valorisation du compte de gestion 2019 de notre chère commune de LES BORDES SUR ARIZE. Celui-ci est rédigé par le Trésor Public, organisme totalement neutre, impartial et indépendant, antenne et émanation locale du Ministère des Finances Publiques.

**GV/AC**

## EVOLUTION DES PRINCIPALES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

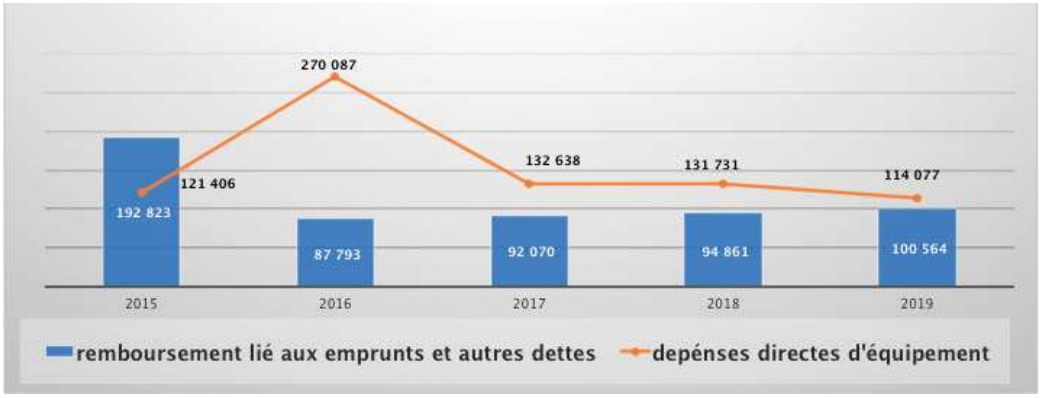


## EVOLUTION DES PRINCIPALES RECETTES D'INVESTISSEMENT

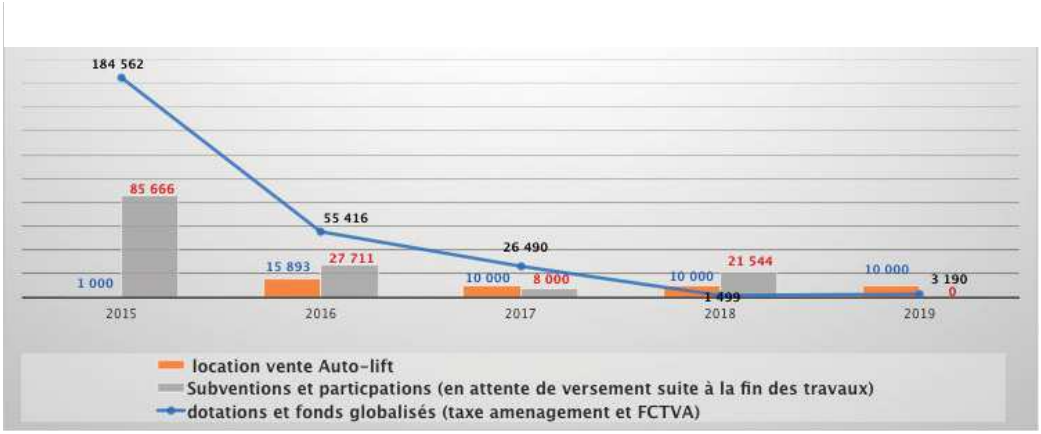

## STRUCTURE ET EVOLUTION DES RECETTES DE FONTIONNEMENT

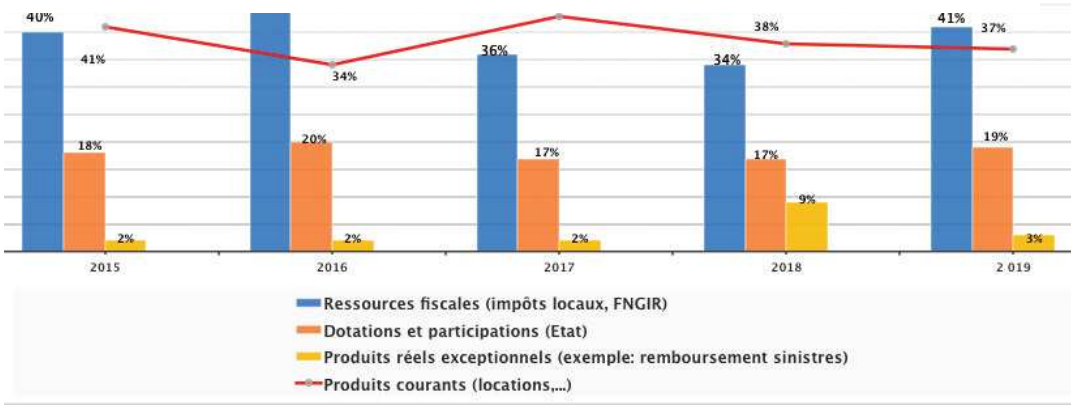


## STRUCTURE ET EVOLUTION DES DEPENSES DE FONTIONNEMENT

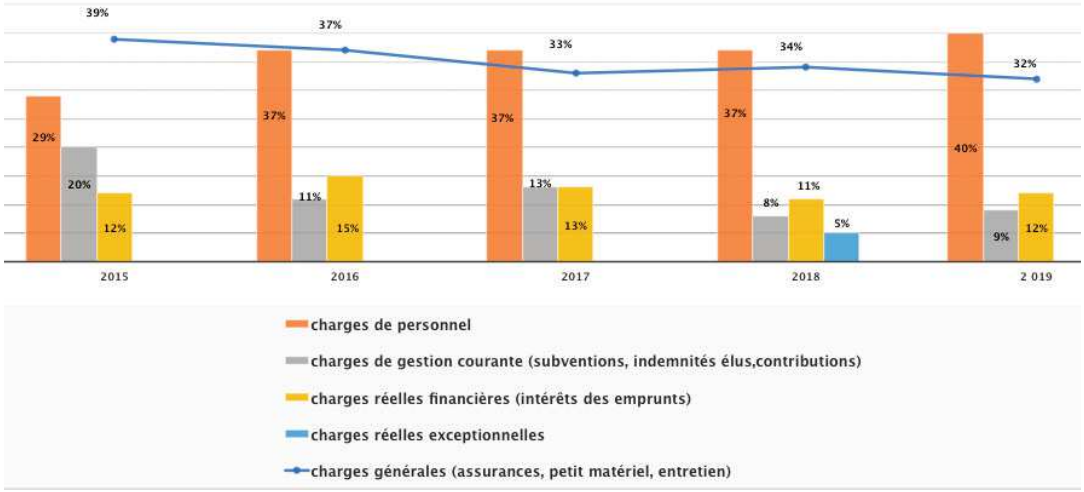

## EVOLUTION DE LA DETTE

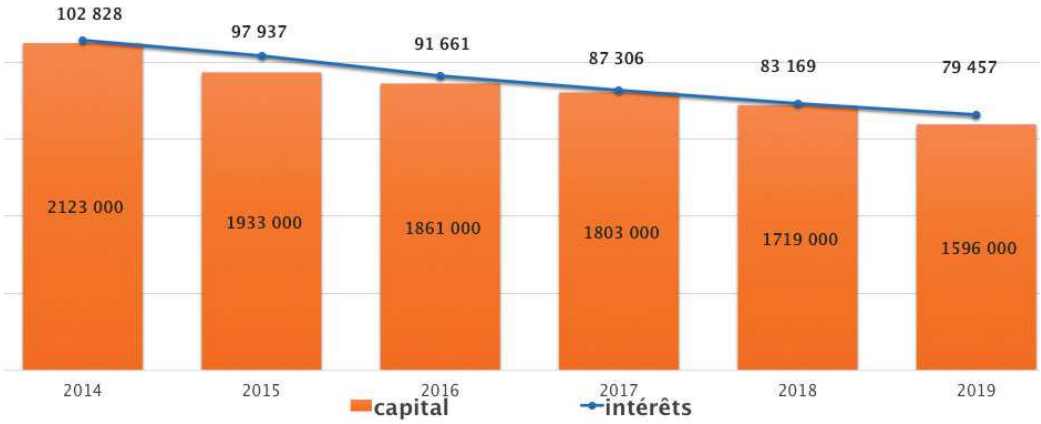


## EVOLUTION DU TAUX DES IMPOTS LOCAUX

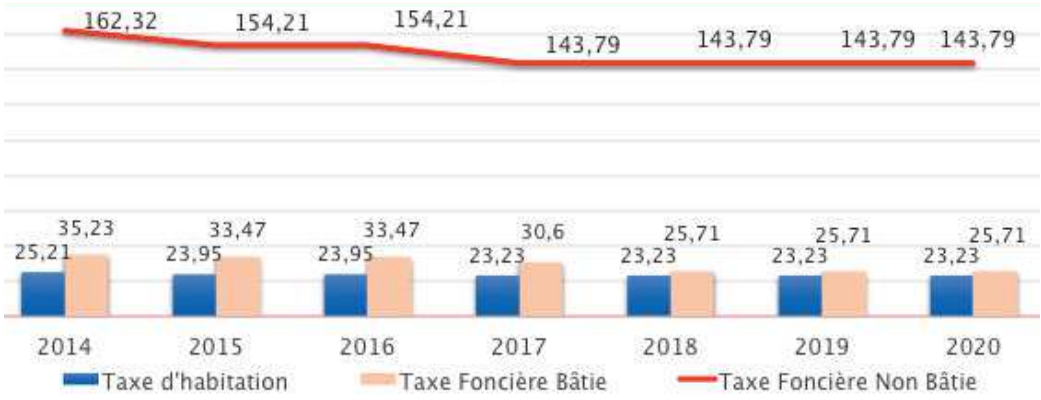

# Une préoccupation toujours aussi vive.

**L'année scolaire 2019-2020** a été grandement perturbée par l'épidémie de COVID-19 qui a contraint notre école a fermer ses portes comme sur tout le territoire national le 17 mars 2020.Durant cette période, l'enseignement dispensé par les enseignants aux élèves a été assuré par voie électronique durant plus de 2 mois.

Au mois de mai la réouverture de notre école a été différée par rapport aux annonces gouvernementales car nous ne voulions prendre aucun risque afin d'assurer un accueil sécurisé, le meilleur possible aux élèves, aux enseignants, au personnel municipal ainsi qu'aux personnes en charge du temps périscolaire.

Cela a totalement bouleversé le déroulement habituel de l'année scolaire : pas de loto des écoles ni de fête de fin d'année . Il a fallu aussi, lors de la reprise des cours, assurer la mise en place d'un protocole sanitaire extrêmement contraignant et très difficile à appliquer en raison de la configuration des locaux.

Que d'heures de réunion entre les enseignants et les représentants municipaux pour pouvoir permettre un retour le plus serein possible tout en suivant au plus près les recommandations des autorités de santé et celles de l ' Education Nationale.

Outre le casse-tête administratif, nombre de dépenses ont été engagées par la collectivité pour être le plus possible en conformité avec la loi : mobilisation permanente de 3 agents municipaux, achats de produits de désinfection,de matériel,plus une réorganisation complète de la circulation dans les locaux.

Durant l'été, l'installation d'un point d'eau supplémentaire a été décidée dans la classe de CP/CE1/CE2 de manière à pouvoir s'adapter à l'avenir aux contraintes d'éventuels nouveaux protocoles sanitaires.

Ces différents travaux d'aménagement se sont terminés durant les vacances de Toussaint.

Côté réalisation de grande envergure, le mur des anciennes toilettes a été arasé car il menaçait de s'écrouler. Cette opération a été réalisée par l'entreprise Pons de Sabarat connue pour son sérieux, la qualité de son travail et son professionnalisme.

De plus, pour faire face à une éventuelle nouvelle période d'enseignement en distanciel, la commune, en partenariat avec l' Education Nationale a déposé un dossier d'équipement informatique et numérique baptisé ENIR.

Le projet pédagogique a été rédigé par les enseignantes Mesdames Marion Waroquier et Stéphanie Eychenne en partenariat avec la municipalité. Le dossier prévoit d'équiper les classes de tableaux Blancs Interactifs, de rétroprojecteurs, d'ordinateurs portables, de tablettes numériques et d'un espace numérique de travail (ENT).

La rentrée scolaire s'est bien déroulée car tout a été mis en œuvre pour que tout aille au mieux.

Cette année, la classe de maternelle, sous la conduite de Madame Stéphanie Eychenne compte 11 élèves avec une nouvelle inscription prévue en janvier.

Madame Marion Waroquier quant à elle, assure les cours des CP, CE1 et CE2 à 20 élèves ainsi que la fonction de directrice de l'école.

Madame Balkis Perrin directrice de l'école de Sabarat, la deuxième école de notre RPI, a 22 élèves répartis du CE2 au CM2.

Comme nous l'avons précisé plus haut, le traditionnel loto du RPI n'a pu se tenir en raison du confinement.

Pour compenser la perte financière de ce non-évènement destiné à soutenir la coopérative

scolaire, l'Amicale des Parents d'Elèves a organisé une tombola en utilisant les lots prévus pour le loto. Celle-ci a connu un franc succès. Bravo à tous les heureux gagnants.
Côté restauration scolaire, pas de changement de fournisseur. C'est toujours le collège André Saint Paul du Mas qui fournit les repas en liaison chaude.
A la rentrée de septembre la commune s'est équipée d'un nouveau véhicule utilitaire de type Citroën Némo plus adapté que l'ancien Traffic Renault pour le transport des containers chauffants et réfrigérés.
Une armoire chauffante complète l'équipement.
Maïlys Massat qui a rejoint notre collectivité en septembre est en charge de la restauration scolaire et de l'entretien des locaux.
Le temps périscolaire (temps en dehors des heures de classe comme le temps cantine ou les accueils du matin ou du soir) est toujours pris en charge par l'association Léo Lagrange en DSP ( Délégation de Service Public) par convention avec la Communauté de Communes Arize-Lèze. Cette année, la direction de l'équipe pédagogique est assurée, avec l'appui d'Emilie Avoine, par Elise Nicod en remplacement de Pauline Camps partie momentanément pour un heureux évènement.
Bienvenue à Louis et tous nos vœux aux heureux parents Pauline et Thibault.
Durant cette nouvelle mandature qui s'ouvre pour une période de 6 ans, nous continuerons à tout mettre en œuvre pour entretenir, continuer à améliorer et à aménager notre chère école. Nous aurons toujours à l'esprit de donner les moyens à nos enfants et à nos enseignants d'évoluer dans les meilleures conditions possibles pour favoriser un enseignement de qualité dans un cadre agréable, serein et sécurisé.

D.D.

Une nouvelle rampe d'accès

# Les représentants des parents d'élèves et l'Association des Parents d'Elèves.

**En ces temps si complexes,** plus que jamais le lien entre l'école, la municipalité et les parents doit être présent. Il se manifeste principalement par l'intermédiaire des conseils d'école (instance au sein de laquelle se vote en particulier le règlement intérieur de l'école et s'échangent des avis et des suggestions sur le fonctionnement de l'école), ainsi que par l'Association des Parents d'élèves.

Concernant les représentants des parents d'élèves, élus par les parents chaque année dès le mois d'octobre, ils jouent un rôle de relais et de médiateur entre les familles, les enseignants et la direction de l'établissement. Ces « délégués » participent au conseil d'école et ont droit de vote lors des prises de décision.

Ont été élus titulaires : Perrine REDONDO et Steeve DENOY.

A été élue suppléante : Agathe CROS.

Le premier conseil d'école s'est tenu le 6 novembre 2020 à la salle des fêtes de Sabarat en raison des contraintes sanitaires en vigueur.

L'équipe pédagogique du RPI des Bordes sur Arize / Sabarat a la chance d'avoir à ses côtés une association des parents d'élèves (A.P.E.). Toutes les écoles n'en possèdent pas.

Celle-ci a pour but de créer du lien entre les parents, d'organiser des événements à même de nous réunir et de générer des dons pour alimenter la coopérative scolaire afin d'enrichir et de proposer à nos enfants un éventail culturel et pédagogique le plus large possible comme le cycle natation par exemple.

L'élection du nouveau bureau a eu lieu en septembre.

Ont été élus : Présidente : Charlotte DENOY (suppléant Killien MARTELLIERE).

Trésorier : Yannick GLOAGUEN (suppléante Elsa XUFRE).

Secrétaire : Cécile MILOCHE (suppléante Hélène DEHAULT).

Le contexte sanitaire actuel ne permettant pas de se réunir en assemblée, l'association réfléchit à d'autres modes de fonctionnement et à d'autres types d'actions permettant d'abonder la coopérative scolaire, fédérer les parents, favoriser les échanges en ayant toujours à l'esprit la perspective de soutenir et développer le mieux être à l'école.

**SD**

# Et vous, que faites-vous de vos déchets ?

**Depuis 50 ans,** le volume des déchets que nous produisons, vous et moi, a connu une augmentation sans précédent. Conséquence : leur collecte, leur tri et leur traitement coûtent de plus en plus cher. Comme citoyens, contribuables et usagers, nous finançons ce service. Le temps des décharges municipales est passé. Qui s'en souvient ? Impossible à des services municipaux de faire face au volume actuel, avec les normes anti-pollution et les exigences en matière de transition écologique.
Le SMECTOM (Syndicat mixte d'étude, de collecte et de traitement des ordures ménagères), fondé en 1987, est chargé sur les 2/3 de l'Ariège et donc sur le territoire Arize-Lèze, de la collecte, du tri et du traitement des ordures ménagères.

Il faut insister sur 2 points :
-le SMECTOM est un service public, et il prend en charge tous nos déchets ménagers, ce que ne feraient pas forcément des opérateurs privés (par exemple, la collecte des bouteilles plastique est rentable, pas le carton). Service public ne signifie pas gratuit, car il coûte ; mais ça vaut le coup d'avoir un service public pour que la collecte, le tri et le traitement approprié de tous le déchets soient assuré hors de la loi du marché, pour le bien commun et l'intérêt général.
-le SMECTOM est un syndicat intercommunal, géré par un comité syndical composé de représentants de toutes les communes. C'est-à-dire que c'est notre affaire. Les ordures étant un sujet sensible, les débats sont souvent longs

et passionnés. L'avenir de la planète passant par celui de nos déchets, le SMECTOM est notre outil, et notre interlocuteur sur ce problème.
Nous sommes engagés (la France et la municipalité des Bordes sur Arize) dans une politique de transition écologique et donc de réduction des déchets (c'est la « Loi sur la transition énergétique et pour la croissance verte » LTECV)).
Il est évident que c'est un énorme chantier dont il faut prendre en compte toutes les dimensions, à notre niveau ariégeois. Où en sommes-nous ?
Pour ce qui est du traitement des déchets, le SMECTOM , à Berbiac, à côté de Manses, a aménagé un nouveau vallon pour l'enfouissement des déchets dits ultimes venant des déchèteries et OMR –ordures ménagères résiduelles-, les sacs noirs, le premier vallon étant déjà plein. Sur ce site il y a aussi une unité de production de biogaz et d'électricité, qui valorise les déchets.
Pour la collecte, le tri, et la valorisation du contenu des sacs jaunes, la mise en conformité des déchèteries est l'urgence. Cela retarde les autres investissements. De même le centre de tri de Varilhes doit aussi être entièrement modernisé (mise aux normes, sécurité et augmentation des capacités).
La taxe sur l'enlèvement des ordures ménagères (TEOM), basée sur la valeur locative des logements, sera remplacée par la « tarification incitative ». Chaque ménage sera facturé pour sa propre production de déchets ultimes, en fonction de sa « consommation » du service rendu, comme l'eau et l'électricité. D'où le déploiement des bacs individuels et des bornes, pour pouvoir mesurer les quantité de déchets de chaque ménage. L'objectif est d'inciter les usagers à limiter leur production de déchets. Une première facturation « à blanc » aura lieu en 2022, pour une mise en œuvre effective en 2023. Parallèlement un nouveau règlement sera mis en place pour les professionnels. Il s'agit donc aussi de mettre en place un nouveau mode de financement des services de collecte et de traitement.
Mais pour venir brouiller les choses, on passe de l'incitatif au punitif avec la Taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) qui taxe les déchets ultimes à enfouir, et passera pour le SMECTOM de 18€ la tonne à 65€ en 2025. Or la réduction de 50% des déchets (l'objectif visé) est encore loin, nous risquons de le payer cher !
La collecte est sans doute le problème le plus visible, et sensible, actuellement, en tout cas pour les usagers. C'est un souci pour la municipalité, qui doit faire face aux incivilités et autres dépôts sauvages, et au ramassage des sacs posés n'importe où (voir l'article sur la

journée mondiale de nettoyage et celui sur les incivilités).
Nous connaissons les problèmes qui se sont posés avec l'installation des bacs individuels, des bornes, la disparition des containers pour les sacs jaunes, les tâtonnements dans la mise en place du nouveau système, les problèmes de communication. Le problème des déchets végétaux n'est pas vraiment réglé (collecte et traitement). Et bien sûr nous attendons tous la possibilité de recycler tous les plastiques, pour ne plus avoir à se demander où les mettre (nous ne sommes pas tous des spécialistes du tri des plastiques !).
De tous ces problèmes nous parlons librement et franchement avec le SMECTOM, qui est notre syndicat, notre outil, notre plateforme pour améliorer collecte, tri et traitement, pour voir ce qui est à la charge du SMECTOM, de la responsabilité des municipalités, et des citoyens. N'hésitez pas à venir à la mairie parler des problèmes que vous rencontrez.
Il est évident que la réduction des déchets ne dépend pas uniquement de nous. Elle dépend par exemple de la production de matériaux recyclables ou compostables, de la fabrication d'emballages plus écologiques.
On peut ici parler aussi du travail de recyclage, réparation et réemploi fait par les ressourceries, dont celle des Bordes, en lien avec le SMECTOM.
Celui-ci s'engage de plus en plus dans des actions d'information, de sensibilisation, communication, de pédagogie.
Dans ce projet crucial pour la planète, une partie des solutions sont entre nos mains citoyennes, et nous ne négligerons bien sûr aucune des actions à notre portée, par exemple :
Changer nos habitudes et modes de consommation, militer pour la réduction des emballages, privilégier le carton et le vrac, réutiliser les barquettes.
Commencez sérieusement le tri à la maison : poubelle noire, poubelle jaune, verre, carton, seau pour le compostage des épluchures et débris végétaux. Une boîte pour les piles, une pour les ampoules. Le SMECTOM lance un cri d'alerte : la moitié du contenu des sacs noirs devrait aller dans des sacs jaunes; la moitié des emballages recyclables et papiers n'est pas triée et finit enfoui à Berbiac. Soit actuellement 6500t par an, qui recyclées auraient évité des coûts inutiles, épargné du volume d'enfouissement et diminué la TGAP.
Pour ceux qui n'auraient pas de compostage au jardin, les bacs de compostage des jardins partagés est à leur service, utilisez-les ; les déchets de cuisine sont du poids de déchets qui coûteront cher dans votre sac noir.
Utilisez des cendriers, même dehors ; détail ? Non : un mégot jeté dans une grille d'égout se retrouvera tôt ou tard dans la mer. Avec des milliards d'autres.
Si vous laissez vos sacs n'importe où et vos ordures dans tous les coins, ce sont des heures de travail en plus pour les agents de la commune, donc des coûts pour tous.
Inversement le tri chez vous ce sont des économies pour tous. Apprenez le jeu du tri à vos enfants. C'est le monde dans lequel ils vivront que nous préparons.

**GSB**

# Défense Extérieure Contre l'Incendie

## Mise aux normes

Souvenons-nous :
C'est dans les années cinquante-cinq / soixante que notre commune s'est engagée dans des travaux, certainement gigantesques comme le montre cette photo d'époque.

Très peu d'archives peuvent attester de ces travaux ; Seuls quelques particuliers possèdent encore de rares photos, témoignage de l'adduction de l'eau potable à tous les usagers.
Elus et habitants ont certainement réalisé d'énormes sacrifices car les contraintes techniques ont dû être difficiles à supporter ainsi que l'addition très certainement « salée ».
La tarification dépendait du forfait choisi : « de mémoire, 30m3, 60m3 ou 90m3 ».Les usages sont longtemps restés, par la force des habitudes, à l'économie : L'eau potable pour la consommation humaine mais le lavage du linge au ruisseau, à la rivière ou à l'eau du puits pour les hameaux éloignés des cours d'eau.

Les jeunes d'aujourd'hui ne peuvent imaginer sans une certaine incrédulité la toilette faite avec un gant devant un évier ou une bassine vidée à plusieurs reprises en fonction de l'état de l'eau.
Rappelons qu'à cette période M. Etienne de Saint Blanquat était Maire de notre Commune. Il a su, avec l'aide de son conseil municipal, prendre avec justesse les décisions qui s'imposaient.
Evoquons tout d'abord ce réseau. Une station de pompage et de traitement est encore en fonction au Mas d'Azil. Elle alimente par gravitation le château d'eau du Cassé. (Le principe du niveau à bulle se trouve ici vérifié). Ensuite des pompes relèvent l'eau jusqu'au château d'eau de Coumégnou ; Une autre la relève ensuite jusqu'au Carla Bayle.
Depuis ces deux points hauts, les deux vallées de l'Arize et de la Léze sont alimentées en eau potable par les lois de la gravitation.
C'est certainement à ce moment-là qu'a dû être pensé et élaboré le premier schéma de DECI de notre commune, schéma très bien étudié, adopté et réalisé à l'époque.
Le village et tous les hameaux sont équipés de PI (poteau Incendie) : 12 sur l'ensemble de la commune afin que les services de lutte contre l'incendie puissent puiser de l'eau sans déplacement important. Tous sont alimentés par le réseau d'eau potable.
Par la suite ces installations ont vieilli. En effet les seules interventions réalisées n'ont été que des réparations de fuites d'eau sur le réseau.
Nos Poteaux Incendie oubliés, comme tant d'autres réalisations, non vérifiées et non entretenues pendant quelques décennies, ont pour conséquence une vétusté coûteuse aujourd'hui.

Il faut que la législation oblige les communes à effectuer des contrôles sur les installations pour que l'on puisse s'apercevoir que certaines de nos protections, alimentées par un réseau vieillissant, sont inopérantes, inefficaces, voire même hors service.

Une étude complète de remise en état et de mise en conformité avec les normes actuelles a donc été lancée et mise en œuvre depuis 2019. Cette année voit la concrétisation de ces études, la rédaction de conventions et la demande de subventions indispensables dans l'élaboration et ainsi permettre la concrétisation d'un tel projet.

Un schéma de DECI est réalisé en collaboration

avec deux organismes :

• Le SDIS de l'Ariège qui gère toute la règlementation et assure la liaison avec les Services Incendie des divers cantons.

• le SMDEA : Le Syndicat Mixte Départemental de l'Eau et de l'Assainissement qui gère notre réseau d'eau et d'assainissement. Compte tenu de ses compétences, notre commune lui a confié le contrôle périodique et l'entretien de tous nos Poteaux Incendie..

Suite au dernier contrôle effectué cette année, et à la dernière règlementation en vigueur, notre schéma de DECI enfin terminé, nous préconise :

• Le changement de trois PI défectueux : (PI N°9 allée de Marveille, PI N°11 à Biscagne, PI N°8 Les Salenques)

• La création d'un nouveau PI : N°12 pour la protection du quartier des Lanes

• L'installation de deux réserves d'eau souples de 60 m3 afin de remplacer deux PI situés sur des canalisations défaillantes. PI N°4 de la Peyrère et PI N°5 des Bourrets

• L'installation de cinq autres réserves d'eau souples de 30 ou 60 m3 afin de protéger les zones non couvertes par les PI. (fermes ou habitations isolées.)

Cette mise en conformité d'un coût d'environ 60 000 € sera réalisée progressivement.

La dépense sera échelonnée sur deux ou trois années avec un objectif à atteindre impérativement :

Notre DECI sera terminée avant la fin de ce mandat car nous ne transigeons pas avec la sécurité de nos concitoyens.

**MM/PL**

# Registre des personnes vulnérables

La pandémie mondiale liée à la COVID-19 nous a fait prendre conscience de la nécessité de faire encore plus attention les uns aux autres.
Dès le début du premier confinement, le besoin de recenser les personnes ayant besoin d'aide s'est fait ressentir. Une liste a été constituée très rapidement en s'appuyant sur la liste électorale et celle des bénéficiaires des colis de Noël.
Au fur et à mesure nous sommes allés plus loin dans nos recherches sur la législation pour optimiser nos outils. C'est ainsi que nous avons découvert l'inexistence d'un registre des personnes vulnérables, pourtant obligatoire depuis les directives gouvernementales qui avaient été prises après le douloureux épisode caniculaire de 2003.

En prenant en compte la législation en vigueur en la matière le recensement des personnes âgées, handicapées ou isolées est indispensable pour une intervention efficace et ciblée des services sociaux municipaux en cas de déclenchement de tout plan d'urgence de quelque nature que ce soit (inondation, canicule, épidémie etc.)
La municipalité est donc tenue, depuis 2004, de recenser les personnes vulnérables et d'assurer la mise à jour régulière des données collectées.
Le registre des personnes vulnérables est un registre nominatif et confidentiel. Il comporte des informations relatives à l'identité, l'âge, l'adresse, les coordonnées téléphoniques et électroniques, les personnes à prévenir en cas d'urgence, les coordonnées des personnes et des services intervenants à domicile (soins, portage des repas, téléalarme), la date de la demande d'inscription, le nom et la qualité de la tierce personne ayant effectué la demande d'inscription le cas échéant.
Une note d'information explicative ainsi qu'une fiche d'inscription parviendra, par voie postale, aux personnes concernées par ce dispositif.
Pour lever toute ambiguïté et pour rassurer ceux qui redouteraient une mauvaise utilisation de leur nom et/ou de leurs informations personnelles, l'inscription dans ce registre n'est que facultative et donc en AUCUN CAS OBLIGATOIRE. Elle dépend tout simplement du bon vouloir de chacun ainsi que de son libre arbitre quant à la pertinence liée à l' utilité de s'y inscrire ou pas.

**DD**

# Un dossier enfin clos !

**Comme nous nous y étions engagés** lors de la précédente mandature via les différents numéros de notre revue municipale (numéro 1 à 5), nous vous communiquons les dernières informations relatives à ce dossier lourd et complexe dont nous avions hérité.
Pour rappel, la commune était en contentieux avec la société TENESOL (société responsable de l'installation de la centrale photovoltaïque) depuis décembre 2011.
Ceci avait d'ailleurs généré un retard conséquent dans la mise en fonction de la centrale et déclenché des procédures administratives longues, fastidieuses et coûteuses.
La ligne budgétaire assignée au règlement de ce contentieux était trop largement abondée à notre goût mais nécessaire pour pouvoir provisionner le règlement.
C'est grâce à notre pugnacité et à notre travail acharné ,en collaboration avec notre avocat, que la commune a réussi a signer un protocole d'accord transactionnel. Ce dernier a permis de générer des économies d'un montant non négligeable. Cependant nous ne pouvons pas vous en communiquer le montant car celui doit rester confidentiel afin de respecter les clauses du protocole pour rester impérativement dans le cadre définit par la législation en vigueur.

En effet, la municipalité élue en 2009 qui avait pris en charge l'installation de la centrale, une très bonne idée en soi il faut le reconnaître, n'avait ,elle, pas pu faire aboutir et finaliser ce projet dans sa globalité. Rappelons que la centrale ne fonctionnait pas totalement et par là-même ne produisait donc que partiellement de l' électricité,

Une fois de plus c'est le fruit de notre pugnacité, alliant rigueur administrative et suivi régulier, qui ont permis la finalisation de ce projet de grande envergure pour un coût total de 1 084 299,68 Euros TTC.
Pour conclure sur une note un peu plus réjouissante, la centrale fonctionne maintenant très bien depuis nos interventions effectuées à partir de 2015. Ce n'est qu'à partir de cette date qu'elle a pu donner sa pleine mesure, ceci grâce et surtout à un suivi doublé d'un entretien régulier assuré par la société Fauré Synergie basée à Carbonne.

**DD**

# Une Journée réussie

**En cette année si particulière** où les événements publics se sont faits rares, l'Association « Les Foireuses » a pu organiser, avec l'aval des services préfectoraux, précisons le clairement en fonction des responsabilités qui nous incombent, la traditionnelle foire d'automne.

C'était la 7ème édition de cette manifestation qui a su trouver sa place dans un agenda culturel déjà bien fourni.

Saluons aussi la pugnacité des organisatrices et leur inventivité sans cesse renouvelée qui leur ont permis de pérenniser et de nous proposer chaque année des animations de qualité.
C'est donc le dimanche 18 octobre par une belle journée ensoleillée, comme à l'accoutumée pour cet événement, pourvu que ça dure, que la place de notre village , le pré commun, a pu se parer de ses plus beaux atours. C'était un feu d'artifice de stands bariolés, de tissus multicolores accompagné d'une décoration toujours aussi surprenante mais qui n'oubliait pas le bon goût.
De nombreux exposants proposaient, sous et autour de la halle, des produits locaux et artisanaux qui nous ont permis d'apprécier le savoir-faire de bon nombre de petits producteurs.

Pour cette édition notre CCAS avait été convié par le comité d'organisation à tenir un stand pour présenter « les Jardins de l'Arize » émanation éponyme des jardins partagés communaux.

Cela a d'ailleurs été l'occasion de mettre en place une balade botanique, qui conduisait les participants inscrits à l'activité, du pré commun au site des jardins partagés.
Un service de buvette et de restauration avait été mis en place. Celui-ci a connu un franc succès au regard du nombre de repas servis à la grande satisfaction des organisatrices.

Cette belle journée appréciée par beaucoup malgré, il faut le reconnaître, un protocole sanitaire pas toujours respecté par certains visiteurs, s'est clôturée par un concert aux sons latinos invitant les visiteurs à évoluer autour de la fontaine en mêlant agréablement différentes générations
Merci à tous ceux qui ont œuvré pour la tenue de cet événement même si toutes les contraintes liées au respect des conditions sanitaires ne permettaient pas de pouvoir apprécier les choses comme nous en avions l'habitude auparavant.
Espérons que l'avenir redevienne plus joyeux et radieux avec le retour des rires et surtout de pouvoir de nouveau revoir les sourires revenir sur les visages.

**F.CH**

## La Foire d'Automne

# Une journée pour nettoyer la planète.

**Depuis quelques années**, a lieu chaque mois de septembre partout dans le monde le « world clean-up day »(Jour pour nettoyer la planète). Il s'agit d'une journée où les citoyens se mobilisent pour nettoyer la planète et sensibiliser la population au problème des déchets en tous genres et des dépôts sauvages.
Pour la première fois, cette journée a été organisée aux Bordes à l'initiative de la municipalité en partenariat avec le SMECTOM.De nombreux citoyens ont répondu à l'appel lancé.Un grand merci à eux pour leur implication.
Les enfants de l'école avaient d'ailleurs montré l'exemple la veille en menant une opération semblable aux abords de l'école et au pré commun. Un crieur public,en la personne de Yannick Behaegel, la veille avait fait une publicité de l'événement remarquée pour son originalité, sa gaieté et sa bonne humeur. Ce dernier avait fait le tour des hameaux puis du village et de ses différents quartiers à bord d'une voiture auto-tampon électrique revisitée, customisée et s'aidant pour délivrer son message d'un mégaphone,d'une sono et d'un tambour.
Durant toute la matinée, de grandes quantités de déchets ont été ramassés dans toute la commune, à notre grand regret. Des corbeilles, des points de collecte avec tri sélectif sont pourtant installés en différents points du territoire communal avec une répartition très équilibrée. Sans oublier que notre commune est pourvue d'une déchetterie.
Masques, mégots, papiers, bouteilles, canettes et autres déchets sont malheureusement souvent jetés à terre ou dans la nature.Rappelons qu'un mégot de cigarette met jusqu'à 12 ans pour se désagréger, c'est un déchet à l'impact très lourd car il contient de nombreux produits chimiques polluant le sol et l'eau.
Nous espérons que cette journée incitera chacun à s'impliquer au quotidien pour la propreté de notre espace public et naturel commun.
La municipalité réfléchit à organiser 2 journées par an sur ce thème, au printemps et à l'automne pour essayer d'intéresser le plus de citoyens possible à cette action vitale pour notre avenir commun sur notre planète

**DD**

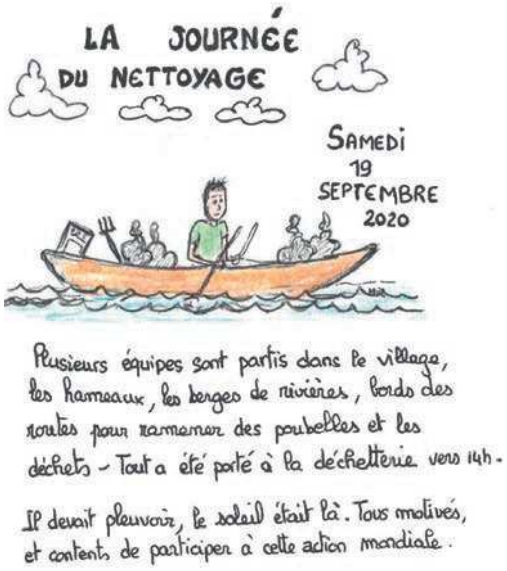

# Les jardins partagés.

**C'est après deux années de travail**, de réunions, de demande de subventions, de débats autour de la conception des jardins que s'est concrétisé le beau projet des «Jardins de l'Arize» inauguré en septembre 2019.
De nombreux partenaires représentants des organismes et associations (le département, la CAF, ISCRA) associés au projet avaient répondu présents pour écouter le discours de Monsieur le Maire puis la lecture d'un mail de la directrice du centre social du Fossat.
Dès le mois d'avril, les premiers jardiniers commençaient les premiers travaux de la terre et installaient leurs outils dans les cabanes prévues à cet effet.
Tout doucement, les jardins se parent de beaux légumes et de fleurs.
La période du confinement de mars 2020 a permis de louer les trois dernières parcelles de 50 m2 avec cabane. Dès ce mois d'avril le besoin d'extérieur et de nature se faisait ressentir en cette période d'épidémie de COVID-19.
Depuis, de nouveaux membres du CCAS ont pu être nommés et de nouveaux projets émergent grâce au comité de pilotage.
Au mois de juillet, nous avons visité les jardins partagés de Pailhès, un accueil chaleureux nous a été réservé par Alain et les jardiniers. Beaucoup d'échanges et de conseils nous ont guidés vers d'autres projets. En retour, nous les avons accueillis au mois de septembre pour leur faire connaître notre jardin. Autour d'un petit déjeuner offert par le CCAS, nous avons pu constater

que les 2 jardins sont très différents au niveau de leur organisation mais avec toutefois, des points communs comme la permaculture, le compostage la création et la préservation de la biodiversité.
Bien sûr, nous sommes toujours en contact pour organiser de nouvelles rencontres et pourquoi pas travailler les jardins la main dans la main.
Merci à Alain et aux jardiniers de Pailhès pour ce partage d'expériences.
Pour clôturer cette année si particulière, les jardins ont été invités à créer un stand à la foire d'automne qui a eu lieu le 18 octobre.
Une étroite collaboration entre Jean et Séverine a permis de recréer un jardin miniature, une exposition de photos des jardins et d'insectes. Des échanges de graines et de livres pouvaient être réalisés sur le stand.
Nous avons pu faire visiter les jardins et offrir un goûter au groupe de personnes qui s'était inscrit pour la balade botanique proposée par le comité d'organisation de la foire d'automne. Un moment très convivial et fort intéressant qui a ravi tous les participants.
Je suis très satisfaite de tous ces moments qui permettent de tisser des liens petit à petit,

c'est la mission des jardins partagés.
Une dynamique de groupe se met en place peu à peu avec des achats groupés de paille ou de fumier, ainsi que des réunions entre jardiniers pour recenser les besoins et les idées.
Je voulais donc remercier toutes celles et ceux qui croient et qui œuvrent pour ce projet.
Un grand merci à Jean et à tous les autres jardiniers pour cette belle aventure.

**SC**

# Amélioration de l'Habitat :

## Le Quartier Rose

Dans la dernière Gazette des Bordes (n° 5) , vous aviez pu constater que de nombreux travaux d'amélioration avaient été effectués au cours du précédent mandat.
Cette année, la commune continue dans cette direction et a pu bénéficier, pour l'amélioration de l'habitat de l'opération d'isolation des combles à 1 € ( un peu plus de 30 cm de laine de roche ont été pulsés dans les combles) pour chacune des maisons.
Pour les résidants de ce quartier, cela permettra d'améliorer significativement leur ressenti sur les impacts thermiques aussi bien en période hivernale qu'en période estivale.

Ces travaux n'ont donc eu aucune incidence sur les finances de la commune. Ceci représente une excellente nouvelle pour tous les contribuables locaux. Depuis 2014, ce quartier a toujours été pris en considération par la municipalité en apportant sans cesse des travaux d'amélioration et de confort aux locataires. Tout, certes n'est pas encore parfait mais même s' il reste beaucoup à faire, tout ce qui a été entrepris a rapproché la commune de ses devoirs de bailleur, justes et équilibrés, autant que faire ce peu, n'en déplaise à certains esprits chagrins toujours prompts à critiquer.

**AC/GV**

# Rue Fernand Icres :

## fermée par mesure de sécurité

Dans cette rue trois bâtisses ont été achetées par la commune lors des années 1988, 1990 et 1992. L'idée première, louable en soi, était la conservation, la rénovation et de revalorisation du patrimoine architectural communal pour au moins deux d'entre elles. Mais hélas, comme trop souvent ces beaux projets ne sont restés qu'au stade des ardeurs vèlléitaires en un mot inaboutis ou inachevés c'est selon. Seule la maison dite maison des poètes », avec façade à colombages donnant sur la rivière  a pu bénéficier d'une rénovation. Mais peut-on qualifier celle-ci de rénovation quand on constate que les travaux d'aménagement intérieur ont été entrepris mais sans réfection de la toiture et qui plus est en condamnant l'accès au grenier. Quelle incongruité! Seule la rénovation de la façade à colombages donnant sur la rivière met un peu en relief ce bâtiment.
Quant à la maison Cremazy, plus vieille maison du village, et la grange communale, occupée indélicatement pendant des années par un ancien résidant, ont été délaissées dès leur acquisition. Pour être juste il faut tout de même signaler que la maison Cremazy a bénéficié d'une réfection de façade en conformité avec le caractère du bâtiment.
Aujourd'hui c'est la grange communale dont les fondations ont été fragilisées lors des travaux du réseau de tout à l'égout qui pose problème. En effet ce bâtiment risque de s'effondrer à tout moment et, par effet domino et/ou effet de souffle risque d'entraîner la détérioration ou pire, l'effondrement des maisons attenantes. C'est donc par mesure de sécurité que la fermeture du début de la rue a été décidée. Cette décision a été difficile à prendre car cause de désagréments pour les habitants du quartier tout en perturbant la circulation habituelle des piétons et des véhicules. Mais selon nous il vaut mieux prévenir que guérir même si cela peut susciter de l'incompréhension chez certains. Mais la sécurité est à ce prix en attendant des jours meilleurs.
Des travaux doivent être réalisés et ceux-ci incombent entièrement à la commune. Ce dossier d'une grande complexité nécessite, pour résoudre ce grave problème d'urbanisme, des études sur le bâtiment, des devis pour les réparations sans oublier la recherche de subventions, indispensables pour mener à bien cette opération plus que délicate.

Au regard de la dette colossale connue que nous remboursons actuellement, laissée à notre charge par les municipalités antérieures à 2014, le budget de ces réparations qui doit y être consacré est pour l'instant à l'étude au regard de nos possibilités financières actuelles. Nous sommes soucieux de vouloir continuer à maîtriser une gestion financière communale, juste, équilibrée et claire, telle qu'elle a été initiée depuis mars 2014. Nombre d'aides financières sont demandées à différents organismes départementaux et régionaux. Nous espérons atteindre le financement nécessaire à ces travaux très urgents au moins pour la grange communale le plus rapidement possible.
Sachez, chers concitoyens, que vos élus mettent tout en oeuvre en ne ménageant ni leur temps ni leur peine pour résoudre ce problème dans les délais les plus brefs même si cela peut paraître long à certains usagers. Nous nous en excusons auprès d'eux mais la municipalité ne transigera jamais avec la sécurité de ses administrés.

**AC/GV**

# Stop aux Incivilités.

La civilité désigne l'ensemble des règles et des comportements de la vie en collectivité, en société, tels que le savoir vivre, la politesse, l'ordre public…
A contrario, le non-respect d'une partie ou de l'ensemble de ces règles se définit par l'incivilité !
L'incivilité ou plutôt les incivilités sont malheureusement trop courantes et se traduisent par des actes ou par des paroles. Elles sont considérées comme des problèmes de comportement, voire d'éducation.
Nous les retrouvons dans les rapports à autrui, que ce soit au travail, à l'école, avec le voisinage ou dans les lieux et espaces publics.
Cet article a pour but d'attirer votre attention sur ces attitudes et comportements qui sont en passe de devenir notre quotidien. En voici quelques exemples pris au hasard et livrés à votre réflexion :
Nous, vous, les propriétaires de chien(s) accepteriez-vous qu'il(s) fasse(nt) leurs besoins dans votre salon ou sur votre terrasse ? Alors, pourquoi les laisse-t-on, pour certains divaguer, faire dans les rues ou sur les places sans ramasser leur déjections ?
Tolèrerions-nous longtemps le fait d'abîmer régulièrement nos véhicules à cause d'une haie mal taillée et trop volumineuse située en bordure d'une voie de circulation ? Alors, pourquoi dans ce cas, le propriétaire ne coupe-t-il pas la haie qui déborde sur la voie publique et qui gêne le passage ?
Indépendamment du vandalisme, qui est à mon sens, une incivilité du plus haut degré, le traitement de ces écarts de comportement coûte beaucoup de temps et d'argent à la collectivité.
Le ramassage des déchets, encombrants ou autres, en dehors des jours de ramassage, sans tenir compte des bornes de collecte ou de l'existence de la déchetterie se traduit par une perte de temps pour les services techniques municipaux ainsi qu'un coût financier car, pour les sacs poubelles noirs et jaunes, il faut se rendre au Fossat, point de collecte cantonal.
Au-delà de ces faits, puisque, hélas pour certains, nous payons des impôts pour cela, c'est l'image de la commune qui s'en trouve détériorée.
Je suis conscient que le monde idéal n'existe pas, mais ces situations ne sont pas inéluctables. La commune agit pour lutter contre ces excès, mais c'est aussi l'affaire de tous et de chacun.
Continuons à agir, à éduquer et traitons le problème à la base pour que ce manquement aux règles de vie en collectivité ne devienne surtout pas notre norme au quotidien.
Un dossier vous sera proposé ultérieurement pour répondre à ces problématiques afin d'envisager ensemble un avenir plus serein.

**DD**

# Information déclaration catastrophe naturelle sécheresse 2020.

**La mairie de les Bordes-sur-Arize** va déposer, en début d'année 2021, une demande de reconnaissance de catastrophe naturelle concernant la sécheresse qui a marqué l'été 2020. Dès que la préfecture publiera les circulaires administratives relatives à ce phénomène climatique ainsi que leurs modalités d'application la commune en informera tous les administrés sans exception.
Si vous avez été concernés par ce problème climatique et si celui-ci a causé des dégâts sur votre habitation (maison fissurée par exemple) vous devrez contacter les services administratifs municipaux afin de vous faire recenser. La commune vous remettra alors les formulaires de déclaration à compléter puis vous indiquera la démarche et la procédure à suivre. Une aide administrative sera bien entendue à votre disposition si vous en ressentez le besoin.

Pour tout renseignement ou information complémentaires veuillez contacter nos services en utilisant les moyens suivants :

- soit en vous rendant en mairie aux horaires habituels d'ouverture du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h ou le samedi matin de 9h à 12 h.
- soit par téléphone au 05 61 69 92 03
- soit par mail :
  mairie@les-bordes-sur-arize.com

Les élus et les services municipaux seront à vos côtés, si nécessaire, pour vous aider et vous soutenir dans vos démarches.

**DD**

# Travaux de Voirie

**Malgré les aléas** engendrés par la pandémie de covid-19, voici le déroulement des travaux de voirie qui ont été réalisés par la communauté de communes Arize-Lèze. Ceux- ci pour les raisons évoquées plus haut certaines réalisations n'ont eu lieu qu'à partir de la fin du deuxième trimestre 2020 après la levée du premier confinement.

Tout d'abord il y a eu le renforcement du talus aval rive droite au niveau du pont des Bourrets qui enjambe la vc1 ( ruisseau de Conobere ). Cela a consisté à la mise en œuvre d'un enrochement de 25 m de long pour un montant de 10 500 euros .

Puis le renforcement des berges de la voie de Guillou vc 13 qui permet d'accéder à Braquebère ou bien de poursuivre pour se rendre au Carla/Bayle . Des caissons bois ont été mis en

place sur 70 m ainsi que le remplacement de 3 ouvrages hydrauliques situés sur cette même voie .

Le curage des fossés a été effectué sur le territoire communal sur une longueur de 3Km pour un coût d'ensemble des travaux d'environ 70 000 euros .

Fin mai et juin 2020 la réparation de la route vc 10 de la Monjoie du croisement de Biscagne jusqu'à Mouriscou sur 2 kms et qui a consisté en la remise à niveau de la structure avec un enduit sur la chaussée d'un revêtement en tricouche sur 6000 m2 environ .

Cependant une grosse interrogation se pose pour la mise en conformité des berges de l'Arize aux environs du croisement du chemin du cimetière et de la route de Lagrémounal en amont du lieu-dit « le Moulin ».

En effet , lors des épisodes d'intempéries (inondation en particulier ou fortes précipitations) cette portion en courbe , qui de plus possède un talus d'une hauteur importante, subit de nombreux désordres comme des éboulements par exemple. Ces soucis sont récurrents à cet endroit. Pour y remédier une étude est en cours depuis déjà plusieurs années (2016) pour renforcer et sécuriser cette section sur au moins une centaine de mètres. Au mois d'octobre une réunion à eu lieu entre les élus communaux et les représentants des différents organismes concernés pour résoudre cette problématique à savoir la communauté de communes, le département et le SMBVA ( syndicat de rivière).

**MM**

# Les associations.

Cette année 2020 a été lourdement perturbée par les effets de la crise sanitaire. Cette dernière a entraîné la fermeture du centre culturel ainsi que l'annulation de toutes les animations prévues par le comité des fêtes et les autres associations de la commune.

Seul, le loto du samedi 22 février a pu être organisé. Celui-ci a d'ailleurs connu un franc succès populaire grâce à la qualité des lots proposés ainsi qu'à une programmation intelligente après concertation avec différents comités et associations de la vallée.

Ne doutons pas que l'équipe réunie autour du président Luc Garrigues nous réserve une belle année 2021 où tous les projets d'animation pourront s'épanouir dans la joie, le partage et la bonne humeur qui seyent à ces événements festifs.
En ce qui concerne le centre culturel, sa réouverture et son utilisation par les différentes associations, est bien entendu liée aux décisions gouvernementales et préfectorales.
Espérons, là aussi, que l'évolution de la pandémie puisse permettre au centre de retrouver son activité, sa joie et sa bonne humeur.

# Le centre culturel.

Le centre culturel de l'Arize est un bâtiment communal que la commune s'efforce de rentabiliser chaque année en proposant des tarifs très attractifs ( ceux-ci sont consultables en mairie). En effet cet outil certes très utile et bien équipé pèse toutefois très lourd en volume de charges sur notre budget annuel car reposant entièrement sur nos finances propres. D'ailleurs on peut se questionner à ce sujet pour l'année 2020, car il vient de fermer ses portes pour la seconde fois suite aux annonces gouvernementales du 28 octobre afin de faire face au rebond de l'épidémie de COVID-19.

Cela ne doit pas toutefois nous faire oublier qu'un large éventail d'activités est proposé par l'association Léo Lagrange aux enfants de notre territoire comme des cours de musique, de dessin, de peinture, de zumba, de capoeira ainsi que des stages de cirque ou d'éveil musical durant les vacances scolaires.

Six autres associations se partagent le lieu avec l'association Léo Lagrange via un planning consultable à l'accueil de la mairie recensant toutes les activités proposées balayant là aussi différents domaines et à destination de tous les âges.

Vous pouvez ainsi choisir entre : danse contemporaine, théâtre, taï chi, qi gong, asthana yoga, gymnastique volontaire, marche nordique sans oublier le taïkwendo. La personne en charge de cet important pôle de culture peut être fière de cette pluralité d'activités proposées depuis notre prise de fonction en 2014.

En décembre 2019, quelques semaines avant le premier confinement, la salle de spectacle était remplie d'éclats de rire d'enfants et adultes devant le spectacle de Noël proposé par l'association Artfolie.
Ce dernier était offert par le Centre Communal d'Action Sociale de la commune suivi d'un goûter qui l'a prolongé de manière gourmande. Un moment de partage, de convivialité et de joie comme on aime en vivre avec les familles et les enfants .
C'est le dernier spectacle malheureusement proposé dans ce lieu à ce jour.

Voilà, résumé en quelques lignes, la vie du centre culturel de notre village.
N'hésitez pas à en pousser la porte. Najette, nouvelle coordinatrice, ou Antoine de l'association Léo Lagrange, prendront le temps de vous renseigner.
Vous pouvez aussi vous informer en vous rendant en mairie auprès d'Isabelle Pons.

Pour terminer sur une réflexion un peu plus personnelle, combien va coûter la crise sanitaire à notre commune ?
Mais, surtout, combien à tous ces acteurs de la culture sévèrement contraints à la suspension de leurs activités, entraînant une diminution drastique de leurs revenus. A cela s'ajoute, à leur grand désespoir, le manque cruel de pouvoir nous distraire depuis déjà plusieurs mois. Courage à eux ! La commune sera toujours à leur côté pour les soutenir.

**SC/DD**

## NAISSANCES

| Prénoms et NOMS | Dates |
|---|---|
| • Telio FERNANDES DA MARTA | 24 Juillet 2019 |
| • Aimée, Abelle, Jeanne DENOY | 26 Juillet 2019 |
| • Mona DETAMMAECKER | 28 Novembre 2019 |
| • Nezïa, Fatima, Leïma HACHARD | 22 Juin 2020 |
| • Léa, Marie NOEL | 29 Septembre 2020 |
| • Lino, Anthony, Francis CHARDEAU | 21 Octobre 2020 |

## MARIAGES

| Prénoms et NOMS | Dates |
|---|---|
| • Jacques, Eric, Abram DE LINGUA DE SAINT BLANQUAT et Rose-Marie GONZALEZ | 27 Juillet 2019 |
| • Maxime, Etienne DEDIEU et Marie-Louise CUETO | 31 Août 2019 |
| • Laurent, Paul SAURAT et Anne-Claire LATRILLE | 28 Septembre 2019 |

## DÉCÈS

| Prénoms et NOMS | Dates |
|---|---|
| • Dominique, Renée LEBRUN-COMBARIEU | 2 Décembre 2019 |
| • Léna, Kristina GUSTAFSSON-DE LINGUA DE SAINT BLANQUAT | 31 Août 2019 |
| • Odette LAGARDE | 2 Décembre 2019 |
| • Yves, Jacques MASSAT | 6 Janvier 2020 |
| • Monique PALANQUE-CLOUZET | 27 Janvier 2020 |
| • Marie-Noelle, Edgarde, Romanie D'HULST | 30 Mars 2020 |
| • Frédéric LANGUILLE | 11 Juillet 2020 |
| • Marcelle LOUBET-DOUMENG | 8 Octobre 2020 |
| • Guy, Charles BARTHOLOMEUS | 12 Novembre 2020 |
| • Noëllie PUJOL | 19 Novembre 2020 |
| • Henri DEAT | 30 Novembre 2020 |
| • Roger PONS | 2 Décembre 2020 |

**ANNÉE 2019**

**01/07/2019**

• Demande de servitude
• Vente de la parcelle A1601 à l'euro symbolique
• Dénonciation convention délégation de compétences – annulé le 19/07/2019
• Fixation du nombre et de la répartition des sièges du conseil communautaire de la communauté
• Dénonciation convention délégation de compétence

**25/07/2019**

• Validation de l'organigramme des services de la mairie
• Mise en place du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP)
• Location du local de l'ancien restaurant du centre commercial
• Approbation du règlement marché hebdomadaire sous la halle

10/09/2019

• Proposition de vente de spots électriques à la commune du Mas d'Azil
• Subvention fonds unique habitat de l'Ariège 2019
• Décision modificative n°1 – Budget principal
• Achat d'un véhicule communal
• Renouvellement mise à disposition du centre culturel de l'Arize à l'association Léo Lagrange Arize-Lèze
• Décision modificative n°1 – Budget principal

10/10/2019

• Reversement de l'excédent de fonctionnement du budget annexe panneaux photovoltaïques
• Cession des parcelles appartenant à l'ancien Syndicat Intercommunal des eaux des vallées de l'Arize et de la Lèze (SIEVAL) au Syndicat Mixte Départemental de l'Eau et de l'Assainissement (SMDEA)
• Levée de prescription période de régularisation temps de travail Mme ESCODA
• Schéma communal DECI
• Adoption d'un schéma communal DECI

03/12/2019

• Approbation signature protocole transactionnel – dossier SUNPOWER
• Modification statuts CCAL
• Participation aux frais scolaires – École DAUMAZAN S/ARIZE
• Demande de participation aux frais scolaires – École MONTESQUIEU VOLVESTRE
• Demande régularisation écritures comptables – SDCEA
• Décision modificative n°2 – Budget principal
• Décision modificative n°1 – Budget panneaux photovoltaïques
• Durée amortissement don du corbillard
• Location avec option d'achat d'une tondeuse communale
• Intégration d'un bien dans l'inventaire – parcelle A n°1601
• Intégration d'un bien dans l'inventaire – parcelle A n°1602
• Remise gracieuse de dettes cantine scolaire
• Régularisation des écritures comptables enregistrées jusqu'au 31/12/2011 avec le SDCEA (SDE09 depuis le 14/09/2015) par opérations d'ordre non budgétaires sur exercice 2019
• Décision modificative n°2 – Budget principal
• Portant désignation d'un coordonnateur – Recensement 2020
• Régularisation participation aux frais scolaires – enfant Nolhan LEDAMOISEL
• Participation aux frais scolaires – enfant Eva MARIE

• Budget principal – décision modificative n°3
• Budget transport scolaire – décision modificative n°1
• Convention de mise à disposition de la licence IV de débit de boissons
• Clôture du budget annexe transport scolaire
• Demande de subvention réfection des toits des bâtiments communaux
• Reprise excédent BA transport scolaire

## ANNÉE 2020

### 04/02/2020

• Adoption des restes à réaliser BP principal 2019
• Demande d'ouverture ¼ crédit avant le votre du budget 2020 – BP principal
10/03/2020
• Adoption des restes à réaliser budget principal
• Adoption des restes à réaliser budget panneaux photovoltaïques
• Ouverture ¼ crédit budget principal avant le vote du budget 2020 – budget panneaux photovoltaïques
• Adoption du compte de gestion 2019 – budget principal
• Adoption du compte de gestion 2019 – budget panneaux photovoltaïques
• Adoption du compte de gestion 2019 – budget lotissement Le Vieux Moulin
• Adoption du compte de gestion 2019 – budget transport scolaire
• Adoption du compte administratif 2019 – budget principal
• Adoption du compte administratif 2019 – budget panneaux photovoltaïques
• Adoption du compte administratif 2019 – budget lotissement Le Vieux Moulin
• Adoption du compte administratif 2019 – budget transport scolaire
• Affectation de résultat 2019 – budget principal
• Affectation de résultat 2019 – budget principal (bis)
• Approbation des statuts du Syndicat Mixte Ouvert « Agence de Gestion et Développement Informatique » (AGEDI)
• Approbation statuts AGEDI

### 23/05/2020

• Huis clos
• Election du Maire
• Détermination du nombre d'adjoints
• Election des adjoints
• Taux des indemnités de fonction des adjoints
• Délégations au Maire
• Autorisation permanente de poursuite au comptable public
• Election délégués SMDEA
• Election délégués SDE09
• Election délégués PNR
• Désignation délégué SMBVA
• Désignation délégué SMECTOM
• Création commissions municipales

### 04/06/2020

• Délégations au Maire – Annule et remplace
• Droit à la formation des élus
• Prime COVID
• Reversement excédent 2019 panneaux photovoltaïques
• Mise en place PAYFIP
• Commission appel d'offre
• Convention mandat – voirie 2020
• Vente parcelle B n°3263 – Lotissement Le Vieux Moulin
• Vente parcelle B n°3275 – Lotissement Le Vieux Moulin

• Proposition vente parcelle B n°3275 – Lotissement Le Vieux Moulin

**03/07/2020**

• Vote des taux d'imposition 2020
• Renouvellement convention fourniture de repas élèves école communale
• Fixation nombre administrateurs CCAS 10/07/2020
• Désignation délégués élections sénatoriales
• Vente parcelle A n°1653 et 1666 – Lotissement Beausoleil
• Tarifs cantine scolaire 2020-2021 – Annulée le 29/07/2020
• Tarifs cantine scolaire 2020-2021 30/07/2020
• Vote du budget primitif – budget commune 2020
• Vote du budget primitif 2020 – budget principal
• Vote du budget 2020 – Le Vieux Moulin
• Vote du budget primitif – panneaux photovoltaïques 2020
• Convention de servitude ENEDIS
• Proposition aliénation parcelle B n°3271
• Election élus membres CA CCAS 25/08/2020
• Proposition membres CCID
• Nomination délégués CNAS
• Nomination délégué commission de contrôle listes électorales
• Révision tarifs de location du matériel communal
• Autorisation groupement achat SDE09
• Décision modificative n°1 – budget panneaux photovoltaïques
• Décision modificative n°1 – budget principal
• Création et suppression d'emploi – service administratif
• Création d'un service public DECI
• Création poste rédacteur territorial

**14/09/2020**

• Demande subvention 8 allée de Marveille
• Achat véhicule municipal – annulé le 23/10/2020
• Achat véhicule communal

**19/11/2020**

• Loyers centre culturel
• Proposition achat briques de construction
• Budget panneaux photovoltaïques
• Budget principal – décision modificative n°2
• Budget principal – DM2 – Annule et remplace
• Budget principal – Amortissements 2020
• Régularisation du compte 168751
• Versement de l'excédent de fonctionnement du budget Le Vieux Moulin vers le budget principal
• Versement excédent Le Vieux Moulin 2019 vers budget principal (bis)
15/12/2020
• Régularisation prix de vente parcelle B n°3263
• Demande de subvention – DECI
• Demande de subvention – Mise en sécurité et aménagement village
• Budget principal – Décision modificative n°3

## Chapitre N° 1
# Les Vendanges

Jusqu'à une époque récente la vigne occupait une place importante dans notre commune comme d'ailleurs sur l'ensemble du territoire national. Une grappe de raisin sur le blason communal en atteste. De nombreuses familles possédaient leur propre vigne, plus ou moins grande, parfois même deux pour les mieux lotis.

Puis au fil du temps, peu à peu, à mesure que la population changeait et vieillissait les vignes ont amorcé leur déclin. Moins d'habitants, moins d'agriculteurs, moins de bras et de temps pour s'en occuper ont été certains des facteurs qui ont contribué à ce lent abandon de la culture viticole locale.

Aujourd'hui toutefois quelques familles entretiennent encore la flamme et la tradition. On peut toujours apercevoir des vendangeurs lors de la deuxième quinzaine de septembre à Malaquit, à Lagrémounal, à Beauregard et aux Lanes.

C'est en souvenir de cette époque où le temps

des vendanges occupait une place particulière dans le calendrier agricole que le texte qui suit a été rédigé. Il est l'œuvre d'une habitante du village qui se remémore ces moments quand elle fréquentait encore l'école primaire, à une époque où la rentrée des classes se déroulait début octobre… après les vendanges.

## Vendanges d'antan

Dans les années 50, la rentrée scolaire ayant lieu le 1er octobre cela me permettait d'assister aux vendanges. Quel bonheur de vivre ces moments privilégiés avant de regagner Paris et quitter, avec regret, ce village où je passais mes vacances.
Ma famille possédait deux vignes : «les Cazalas» sur le chemin de Sabarat et « Eycheil » vers Lagrémounal. Lorsque le grand jour arrivait, c'était un grand branlebas. Une charrette tirée par deux vaches était chargée de comportes en bois, les vendangeurs suivaient armés de paniers, bottes et sécateurs. Le cortège s'ébranlait vers la vigne où chacun jouait son rôle : les coupeurs, les porteurs qui remplissaient les comportes qui seraient ensuite acheminées vers la cave où se trouvait le pressoir. En ce qui me concerne, j'ai le souvenir d'un rôle plus précis et relativement important pour les vendangeurs : j'étais chargée de leur porter les paniers de victuailles pour la pause. J'ai encore en mémoire les énormes tranches de jambon et autres charcutailles tant appréciées. Ces produits provenants bien entendu du cochon élevé là aussi dans bon nombre de familles. Je participais aussi aux vendanges chez mes oncles à Bartaragna et au Couloumé au-dessus de Pignot.
Vendanger est un travail assez difficile : les dos souffrent, les doigts sont parfois gelés et engourdis par le froid matinal. Attention aussi à ne pas se blesser. Mais vendanger c'est aussi un plaisir de retrouvailles entre parents et amis, des rires et aussi des batailles d'un certain

genre : on se « mouste » c'est-à-dire qu'on écrase des grappes sur le visage des amis. Quelles belles rigolades !
Puis toute cette journée s'achève par un copieux repas pour récompenser l'équipe des vendangeurs du jour composée de parents et d'amis des propriétaires. C'était là une belle occasion pour se retrouver et partager ensemble de bons moments après le dur labeur de la journée.
Histoires, blagues, chants et même parfois danses venaient ponctuer et égayer ces doux instants et un bonheur simple partagés de bon cœur entre les convives. C'était le temps où la solidarité et l'entraide n'étaient pas de simples mots mais une nécessité dictée par la réalité du quotidien.
Soixante ans plus tard restent les bons souvenirs. Leurs évocations illuminent mon regard et mon visage et surtout, me rajeunissent !

Voilà un joli récit mémoriel qui a éveillé notre curiosité. C'est pourquoi dans la prochaine revue nous nous intéresserons à l'implantation des vignes sur le territoire communal en essayant de les répertorier au plus juste à l'époque décrite dans le texte. Cette partie de notre histoire locale s'écrira donc en deux chapitres.

**FN/DD**

*En dernière page les hameaux de : Rebaillou, Lapeyrère, les Bourrets, les Manses et Lagrémounal.*

24